

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (24e réunion)

Tenue le mercredi 30 août 1995

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès verbal du 25 avril 1995 et suites.
5. Négociations : informations et décisions.
6. Appui au Département des soins infirmiers.
7. Divers.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 24.1

Il est proposé de nommer Yvan Cloutier à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Stéphane Chalifour

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES

Résolution 24.2

Il est proposé d'accepter comme nouveau membre du Syndicat du personnel enseignant: François Watier.

Prop. : Paul Brochu

App. : Jean Lacharité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 24.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Martin Riou

App. : René Pelletier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 1995

Résolution 24.4

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (23e réunion) tenue le 25 avril 1995 tel que rédigé.

Prop. : Élise Tétreault

App. : René Pelletier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. NÉGOCIATIONS : informations et décisions

- . Jean Lacharité présente l'état des discussions à la Table centrale .
- . Martin Riou présente le document «*Consultation sur les objectifs d'une ronde intensive de négociation*».

Résolution 24.5

Il est proposé que l'Assemblée générale entérine la décision du Regroupement Cégep de la FNEEQ à l'effet de s'inscrire dans une démarche de ronde intensive de négociation.

Prop. : Marie Théoret

App. : Élise Tétreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition principale

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les objectifs de négociation présentés dans le document «*Consultation sur les objectifs d'une ronde intensive de négociation*» comme base pour entreprendre une telle ronde de négociation.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : René Pelletier

- . Michel Berthiaume annonce qu'il aimerait voir ajouter aux «objectifs de négociation» les trois éléments suivants concernant la retraite :
 1. Éligibilité à une retraite sans aucune réduction actuarielle après 35 ans de service.
 2. Indexation totale des pensions rétroactivement à 1982 (RREGOP, R.R.E., RRCE).
 3. Application intégrale de la Loi 116 aux employé-e-s du secteur public et parapublic.

Un débat s'engage sur la procédure pour recevoir et voter ces trois éléments compte tenu qu'ils constituent des objets de Table centrale alors que les objectifs de négociation du document «*Consultation sur les objectifs d'une ronde intensive de négociation*» concernent des objets de Table sectorielle.

5. NÉGOCIATIONS : informations et décisions (suite)

Amendement à la proposition principale :

Proposition

Que l'on ajoute, après le titre du document, les mots : «tels qu'amendés».

Prop. : Michel Berthiaume

App. : Mireille Letendre

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le président d'assemblée annonce qu'il est disposé à recevoir tout amendement qui viserait à modifier les objectifs de négociation de Table sectorielle.

Bernard Baudiffier soulève un point d'ordre et en appelle de la décision du président d'assemblée concernant cette procédure. L'Assemblée maintient la décision du président.

Aucun autre amendement n'est présenté.

Résolution 24.6

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les objectifs de négociation présentés dans le document «*Consultation sur les objectifs d'une ronde intensive de négociation*» comme base pour entreprendre une telle ronde de négociation.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : René Pelletier

L'Assemblée vote sur la **résolution 24.6**.

Elle est **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Proposition complémentaire :

Résolution 24.7

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate le B.E. pour transmettre et défendre à la Table centrale les objectifs de négociation suivants :

1. Éligibilité à une retraite sans aucune réduction actuarielle après 35 ans de service.

5. NÉGOCIATIONS : informations et décisions (suite)

Proposition complémentaire (suite) :

2. Indexation totale des pensions rétroactivement à 1982 (RREGOP, R.R.E., RRCE).

3. Application intégrale de la Loi 116 aux employé-e-s du secteur public et parapublic.

Prop. : Thérèse Létourneau

App. : André Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. APPUI AU DÉPARTEMENT DES SOINS INFIRMIERS

Lise Bureau-Fortier informe l'Assemblée générale qu'il pèse actuellement des menaces quant à l'avenir de la formation collégiale en Soins infirmiers.

Résolution 24.8

Il est proposé que l'Assemblée générale appuie le Département des soins infirmiers dans sa campagne à l'effet de maintenir la formation collégiale en Soins infirmiers et de demander au ministre de l'Éducation le rétablissement de la coordination provinciale dès l'automne 1995.

Prop. : Élise Tétreault

App. : Yves Groleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DIVERS

Aucun point.

Marie Théoret propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire